

[Text]

live alone in a state called Quebec which will be unilingual in French.

The difficulty is that there are 1 million people in Quebec who are Anglophone, who have lived in Quebec for a long, long time, since about 1760 or so, and there are more of them there than in each of the western provinces. We have more English-speaking people in Quebec than they have in Manitoba, in Saskatchewan, and I think Alberta, but not British Columbia.

I would also like to point out that in New Brunswick you have 40 per cent French-speaking people and in Ontario you have 700,000 French-speaking people. It is, therefore, a very difficult problem to say that all the 6 million Francophones in Quebec are going to speak English and I think this is unrealistic. I just want to put this on record.

I appreciate your point of view, but sometimes I think when you are very far away from it you cannot appreciate the problems that we have in places like Montreal, Sherbrooke, Three Rivers and so forth. As I say, I am not here to debate with you, but I think I should put that on the record for the benefit of the audience.

Mr. MacQuarrie: It is a very kind way to say that I am far out, which I do not think I am, incidentally. I am quite aware of many, many facts and figures. You did not have a specific question?

Mr. Allmand: No, sir.

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Thank you, Mr. MacQuarrie. Are there any other questions or comments from the floor at this time that you would like to ask Mr. Orange? Would those who wish to speak just line up at the microphone please, and we will take you in turn. I would ask you in each case to give your name first.

Mr. Benny Penner: I am an ordinary average Canadian and I am not speaking in particular to anything that was mentioned tonight, but as an average Canadian I am concerned over constitutional matters.

I have a little note here of three little items I would like to present to the Committee, and I count it a great privilege to do so. In fact, I am indeed glad to see this Constitutional Committee here, and I have thoroughly enjoyed this evening thus far.

• 2050

Now we touched slightly on northern powers. I truly feel as an average working man that what we should do is look at local needs. Far too often we build great big structures and we need great big outside people to come in to do these things. We do not need these things here. Let us look after needs, let us employ the people who live here. This is talking about the North. Let us make opportunities. So if your local people cannot be trained to build a fifteen-story building, there is all kinds of land available here to build three-story buildings. Let us train our people to build three-story buildings.

I truly feel that we should develop that which is. As is often said, education is not a great big storehouse of knowledge which we can call on to put to use when necessary. Education, in its true sense, is the art and ability to apply that which we know properly and I feel that we in the North have lots to learn in that respect.

The second item I have that I would wish our constitutional Committee to consider is discrimination against the

[Interpretation]

Canada et qu'ils, eux, pourraient vivre dans un état appelé le Québec dont la seule langue officielle serait le français.

Il y a pourtant une difficulté et c'est le fait qu'un million de personnes du Québec sont des Anglophones qui ont vécu au Québec depuis très longtemps c'est-à-dire depuis 1760 et il y a plus de ces anglophones que dans chacune des provinces de l'Ouest. Nous avons plus d'anglophones au Québec qu'il y en a au Manitoba en Saskatchewan, en Alberta, je crois, mais non en Colombie-Britannique.

Je tiens aussi à faire remarquer qu'au Nouveau-Brunswick vous avez une proportion de 40 p. 100 de francophones et en Ontario vous avez 700,000 personnes qui parlent le français. Par conséquent, il est difficile d'affirmer que les 6 millions de francophones au Québec devront parler l'anglais et je crois que ce n'est pas réaliste. J'aimerais que ce que je viens de dire soit versé au procès-verbal.

Je comprends votre point de vue mais parfois je crois que vous vous éloignez beaucoup de la réalité et que vous ne pouvez comprendre les problèmes que nous avons comme par exemple à Montréal, à Sherbrooke, à Trois-Rivières et le reste. Comme je l'ai dit, je ne suis pas ici pour soulever un débat avec vous, mais j'estime que ce que je viens de dire devrait être versé au procès-verbal à l'intention de l'auditoire.

M. MacQuarrie: Il est très généreux de votre part de me dire que je m'éloigne du sujet mais à mon avis je ne m'en éloigne pas du tout. Je suis très conscient et de bons nombres de faits et de chiffres à l'appui. Aviez-vous une question précise à me poser.

M. Allmand: Non monsieur.

Le coprésident (M. MacGuigan): Merci monsieur MacQuarrie. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires du parquet en ce moment que vous aimeriez adresser à M. Orange? Que ceux qui veulent adresser la parole veulent bien s'approcher des micros et chacun aura son tour. J'aimerais que chacun d'entre vous donne son nom tout d'abord.

M. Benny Penner: Je suis un Canadien moyen et je ne parle pas en particulier de quoi que ce soit qui a été mentionné ce soir mais en tant que Canadien moyen je me préoccupe des questions constitutionnelles.

J'ai noté ici trois questions que j'aimerais présenter aux membres du comité et je suis très heureux du privilège qu'on m'accorde. De fait je suis des plus heureux de voir que ce comité de la constitution est ici parmi nous et jusqu'à maintenant j'ai passé une excellente soirée.

Je crois sincèrement qu'il nous faut développer ces possibilités. Comme on le dit souvent l'éducation n'est pas un vaste réservoir de connaissances auquel il faut faire appel parce que c'est nécessaire. L'éducation, dans son sens véritable, c'est l'art et l'habileté de mettre en pratique ce que l'on connaît bien et je crois que nous du Nord avons beaucoup à apprendre sous ce rapport.

J'aimerais que le Comité sur la constitution étudie, comme second point, la distinction qui se fait contre le Canadien moyen. Nous sommes arrivés à un point, à mon avis, j'ai peut-être tort mais je ne le crois pas, où le Canadien moyen fait l'objet d'une distinction qui n'est peut-être pas très poussée, mais qui existe quand même.

Un étranger par exemple peut faire une demande pour un travail au Canada et aura plus de succès, et nous en avons de bons exemples à Yellowknife et peuvent plus facilement obtenir un poste précis qu'un Canadien ne le pourrait qui répondrait aux mêmes normes simplement parce que nous n'avons pas la constitution qui établit